



Paris, le 21 octobre 2011

Fédération Française Aéronautique
Commission « Jeunes »

Destinataires :
Mesdames et Messieurs
les Présidents d'Aéro-clubs

N.Réf.: JMO/NG FFA11
Objet : Formation au B.I.A.
PJ : Circulaire 2011/2012
Affaire suivie par N. GRAVEZ

BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE

Madame, Monsieur Le Président,

Comme chaque année, nous lançons la campagne BIA en reconduisant le nouveau programme : « Objectif BIA » qui a rencontré un très grands succès en 2010 avec plus de 700 souscriptions dès sa première édition !.

Grâce aux actions menées par les Clubs et les établissements scolaires, le BIA est aujourd'hui le premier point d'entrée des jeunes dans nos aéro-clubs. Pour cela, comme lors des exercices précédents, la Fédération lui consacrera en 2010/2011 un budget conséquent.

Le nouveau programme « Objectif BIA » permet de les motiver encore un peu plus pour l'obtention de leur nouveau diplôme et les incite à s'engager dans une formation au PPL. Le succès de la première édition de ce programme « objectif bia » doit être consolidé en proposant ce programme à tous vos élèves-BIA.

Le BIA, par son ciblage vers un large public jeune, est un bon moyen pour attirer l'attention de la presse, les collectivités locales... C'est également un puissant levier d'action de rayonnement et de recrutement. Chaque aéro-club désirant s'investir dans cette opération est donc invité à faire connaître ses objectifs à la Fédération selon les instructions de la circulaire jointe.

La Commission « Jeunes » au vu de l'ensemble des demandes d'une part, et du budget fédéral d'autre part, attribuera à chaque aéro-club son quota de primes B.I.A. de 50 euros pour l'exercice 2011/2012. Ce quota sera versé en fin d'exercice si les objectifs déclarés par le club ont été tenus.

En outre, les jeunes qui adhéreront au programme « Objectif BIA » (programme optionnel mais à promouvoir) bénéficieront d'un suivi supplémentaire et d'avantages spécifiques (cf. détails dans cette circulaire) avant et après l'obtention du BIA,

Vous pourrez trouver sur le site internet de la FFA (www.ff-aero.fr rubrique Apprendre à piloter / Aides jeunes pilotes / Espace Commission "Jeunes"), tous les cours du BIA en **téléchargement libre**, ainsi que les annales des examens BIA et CAEA et une revue de presse sur les actions BIA conduites par les clubs.

En vous renouvelant nos encouragements pour votre action à l'égard des jeunes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur Le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Responsable de la Commission
Recrutement & Jeunes
Jean-Luc Charron

Le Président de la FFA
Jean Michel Ozoux

Fédération Française Aéronautique

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 15 JANVIER 1933

155, avenue de Wagram - 75017 Paris – Tél. : 01 44 29 92 00 - Fax. : 01 44 29 92 01

La méthode – Le calendrier

① Au début de la formation et au plus tard le 16 décembre 2011

Communiquer à la Fédération vos objectifs

Le dossier comprendra :

- la fiche de demande d'attribution de primes B.I.A. pour 2012 (annexe 1)
- une copie de la (ou des) convention(s), même s'il s'agit d'un renouvellement (annexe 2)

- une copie de la (ou des) adhésion(s) au programme « Objectif BIA » (annexe 4)
avec les chèques de 15 € correspondants aux inscriptions au programme optionnel
« Objectif BIA » pour les élèves qui souhaitent bénéficier de ce programme

② En retour (janvier 2012), la FFA vous communiquera :

- le nombre prévisionnel de primes BIA de 50 € attribuées à votre club

- les cartes numérotées des adhérents au programme « Objectif BIA »
- la liste des élèves abonnés à Info Pilote pour le 1^{er} semestre 2012 (janvier à Juin)

③ Au plus tard le 30 juin 2012

Envoyer à la FFA, pour les seuls jeunes ayant souscrit au programme « Objectif BIA » :

- La liste des reçus à l'examen BIA participant au programme
- Les prises de licences 2012-2013 pour les adhérents et les chèques afférents
- Les prises d'abonnements Info Pilote 2013

④ En retour (Juillet 2012), pour les souscripteurs « Objectif BIA » :

- Les licences - assurance 2012 offertes (6 mois)
- Les licences 2013
- La confirmation des abonnements gratuits 2^{ème} semestre 2012 (si 2013)

⑤ A la fin de l'action BIA et au plus tard le 30 septembre 2012

Envoyer à la Fédération votre bilan général

Le dossier comprendra :

- Le tableau excel « fiche bilan 2012 de fin d'année »
- un compte-rendu des actions B.I.A. (avec indication des retombées éventuelles : poursuite de la formation dans le club, retombées médiatiques avec coupures de presse, etc....)

⑥ En retour (novembre 2012)

La Fédération procédera aux paiements des primes BIA de 50 €

Calendrier : les dates à retenir

	Pour tous les élèves BIA	Pour les élèves adhérents au Programme «Objectif BIA»
Octobre 2011	Envoi de la circulaire à l'aéro-club	
Avant le 16/12/2011	Retour à la FFA du dossier de demandes de primes BIA	Retour à la FFA des copies d'adhésions au programme et des chèques à l'ordre de la FFA.
Janvier 2012	Communication aux Aéro-clubs du nombre de primes attribuées	Envoi des cartes numérotées et des confirmations d'abonnements à Info Pilote
1 ^{ère} quinzaine de mars 2012	Clôture des inscriptions à l'examen par le club auprès de l'Académie (sous réserve de modification par le Ministère de l'Éducation : VERIFIER dans le BOEN(*) auprès des établissements scolaires ou www.education.gouv.fr/bo/)	
2 ^{ème} quinzaine de mai 2012	Examen B.I.A. (sous réserve de modification par le ministère de l'Éducation : VERIFIER dans le BOEN(*) auprès des établissements scolaires ou www.education.gouv.fr/bo/)	
30 juin 2012		URGENT Envoi par le club : - de la liste des reçus à l'examen BIA ayant souscrit au programme «objectif BIA» - des prises de licences 2012-2013 et les chèques afférents - des prises d'abonnements Info Pilote 2013
Juillet 2012		Retour - des licences/assurance 2012 offertes (6 mois) - des licences 2013 - des confirmations d'abonnements gratuits 2 ^{ème} semestre 2012 La confirmation abonnement 2013
30 septembre 2012	Retour dossier bilan à la FFA	
Novembre 2012	Paiement des primes aux Aéro-clubs	

NOV 2011

NOV 2011

(*) : le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale publie chaque année en général dans son premier ou son deuxième numéro (tout début janvier) les informations relatives au BIA.

Contact à la Fédération

Nicolas GRAVEZ nicolas.gravez@ff-aero.fr	Tél : 01 44 29 92 11	Fax : 01 44 29 92 01
----------------------------------------------------	----------------------	----------------------

Pièces jointes

- ANNEXE 1 : demande d'attribution de primes B.I.A. pour 2012
- ANNEXE 2 : modèle de convention AC / Établissement scolaire
- ANNEXE 3 : fiche bilan B.I.A. avec les coordonnées des jeunes ; ce document est à nous retourner de préférence par email au format Excel (matrice téléchargeable sur le site de la FFA ou à demander à Nicolas Gravez nicolas.gravez@ff-aero.fr)
- ANNEXE 4 : modèle de convention / Adhésion au programme Elève / Aeroclub

Comment s'investir dans la formation Bia

Le partenariat entre l'aéro-club et un ou plusieurs établissements scolaires ou universitaires reste une priorité fédérale.

Cette action commune doit être officialisée par une convention (annexe2). Le projet de convention joint **n'est qu'un canevas**. Certains articles peuvent être modifiés, personnalisés, voire supprimés et d'autres peuvent être ajoutés pour s'adapter aux conditions locales dès lors que l'esprit de la convention type et les textes réglementaires sont respectés.

Dans le cas d'impossibilité avérée de partenariat avec un établissement scolaire, la formation B.I.A. pourra être assurée par l'Aéro-club seul, après accord de la Fédération.

La formation

La formation est assurée sous la responsabilité d'un titulaire du C.A.E.A. qui peut faire intervenir toute personne ayant les compétences requises même non titulaire du C.A.E.A.. Elle comprend une **partie théorique** et une **partie pratique**.

La formation théorique

Sa durée est de l'ordre de 40 heures.

Les cours peuvent s'appuyer sur divers supports pédagogiques, et en particulier :

- L'ouvrage paru aux Éditions Cépadues (Toulouse) : « INITIATION A L'AÉRONAUTIQUE ».
- L'espace Commission "Jeunes" (www.ff-aero.fr)
- Le CDRom Lilienthal (institut Mermoz – 01.46.86.81.00)

La formation pratique

La formation pratique des stagiaires B.I.A. est assurée par l'**Aéro-club**. Elle peut prendre la forme de deux à trois vols d'environ 30 minutes chacun, à vocation pédagogique.
Pour prétendre à la prime F.F.A., un minimum d'une heure en place avant est requis.

Assurances : pendant les vols B.I.A., le stagiaire est couvert par L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE de l'aéronef (cf. art 4 du modèle de convention).

Le commandant de bord :

Même si les vols B.I.A. ne peuvent être assimilés à des baptêmes, la Fédération préconise vivement que ces vols soient effectués :

- par des instructeurs
- ou par des pilotes titulaires du CAEA **et** remplissant les conditions baptêmes.

Le carnet de route : dans la colonne « NOMS » noter le nom du pilote et le nom du stagiaire B.I.A.

Dans la colonne « fonctions », noter:

- I + EP si le commandant de bord est instructeur et le stagiaire est en possession de son certificat médical,
- P + Pax B.I.A. dans tous les autres cas.

**N
o
u
v
e
a
u**

Le Programme « Objectif BJA »

La Fédération souhaite engager le jeune dans une logique incitative afin d'obtenir le BIA et d'enchaîner en cas de succès au BIA sur une formation au brevet de pilote.

La Fédération l'implique dans un programme de suivi et d'accompagnement vers cette réussite via l'implication des clubs.

Le principe est simple : le jeune qui suit une préparation au BIA peut s'inscrire avant le 16 décembre au programme « Objectif BIA », qui est un programme optionnel avec un coût minime de 15 €.

Par cette adhésion spécifique optionnelle, il obtient :

- Une carte numérotée de membre du Programme et une Relation Privilégiée Aéroclub / FFA (rattachement symbolique à la «famille aéronautique»)
- Un Abonnement de 6 mois à Info Pilote (Janvier à Juin 2012 : avantage 33 €) pour le mettre dans le bain aéronautique (familiarisation facilitant la préparation au BIA)
- Un contact Aéroclub privilégié pour la détermination d'un Tuteur sur la durée du cursus (Aide ponctuelle, soutien théorique)
- L'Accès à des programmes partenaires FFA : Périodes de préparation Armée de l'Air, ...

Après l'obtention de l'examen BIA :

- Dès juillet 2012, en payant la licence 2013 et l'abonnement à Info-Pilote 2013 (55 + 11 + 35 = 101 €), la FFA lui offre :
- La licence + l'assurance 2012 (de juillet 2012 à décembre 2012)
- L'abonnement à Info Pilote pour 2012 (2^{ème} semestre 2012) soit 101 € au lieu de 202 € pour 2 ans de Licences/Assurances.
- L'Accès à des programmes partenaires FFA comme le programme « Cadet de l'Armée de l'Air » et les événements de l'Armée de Terre (ALAT) (voir documents joints)

Le Jeune qui souhaiterait démarrer une formation peut donc la commencer dès le début de la période estivale et intégrer le programme de bourses « Objectif Pilote ».

Le programme « objectif BIA » est donc un outil à disposition des clubs et un avantage pour le jeune; programme en amont du dispositif « Objectif Pilote » et facilitant l'accès du jeune à une formation de pilote.

*sous réserve de modification du tarif Licence et assurance 2013

Les aides fédérales

L'action de la fédération en matière de B.I.A. a d'abord été une action d'impulsion pour relancer le BIA lors de la signature de la convention cadre de 1993 avec le Ministère de l'Education Nationale.

Aujourd'hui il s'agit d'une action d'accompagnement prenant deux formes :

- une **aide financière** à la formation pratique des jeunes préparant le BIA
- un bonus dans le cadre d'**OBJECTIF PILOTE / AERO JEUNES** pour les lauréats du BIA qui poursuivent leur formation en vue du brevet de pilote.

- et pour la première fois cette année, une subvention au travers du programme « objectif BIA » dans un premier temps pour s'abonner à Info-Pilote et ensuite pour la souscription à la licence et à l'assurance.

NOUVEAU

Les primes Bia

La F.F.A., soucieuse d'encourager les formations B.I.A. participe à la prise en charge partielle des frais de la formation pratique.

Un quota de primes de Cinquante Euros est attribué à l'Aéro-club.

Ces primes (indivisibles) ne peuvent être attribuées qu'à des stagiaires B.I.A. remplissant les trois conditions suivantes :

① ayant reçu une formation complète

soit environ 40 heures d'enseignement théorique

② reçus à l'examen

③ ayant effectué au minimum 55 minutes en place avant.

Aérojeunes

Dans le cadre de ce dispositif, les lauréats du B.I.A. bénéficieront **systematiquement**, à l'obtention du Brevet de Base **réalisé dans un club affilié à la FFA**, d'une aide supplémentaire dans le cadre d'Objectif Pilote d'un montant de 165 €

Fédération Française Aéronautique

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 15 JANVIER 1933

155, avenue de Wagram - 75017 Paris – Tél. : 01 44 29 92 00 - Fax. : 01 44 29 92 01

**** CONVENTION TYPE ****

Entre,

L'Établissement Scolaire

et

L'Aéro-club

En application de la convention relative à l'enseignement aéronautique dans les établissements scolaires et universitaires du 18 Février 1993 entre le Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture et le Ministre de l'Équipement et des Transports, de l'arrêté relatif au BIA du 11 novembre 1999 et de la Convention entre le Rectorat de l'Académie de et l'Union des Aéro-clubs, il est convenu **entre (Établissement Scolaire) et l'Aéro-club.....** ce qui suit :

Article 1 - L'Établissement scolaire assurera un enseignement des sciences et techniques aéronautiques pour préparer les élèves volontaires au Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A.).

Article 2 - L'Aéro-club affilié à la F.F.A. (Fédération Française Aéronautique) assurera l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols d'initiation pour les candidats au B.I.A. Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations.

Article 3 - Les vols feront découvrir la troisième dimension, les notions de sécurité et de rigueur. Ils permettront aussi de découvrir la réalité aéronautique : visite d'une station météo, d'une unité d'entretien, d'une tour de contrôle ...

Article 4 (article obligatoire) - Tous les vols se feront sur des aéronefs assurés par l'Aéro-club.

Article 5 - L'Aéro-club sollicitera des aides financières qui viendront en déduction de ses tarifs courants.

Article 6 (article facultatif) - L'Établissement scolaire construira un avion dans le cadre de son enseignement aéronautique.

Article 7 (article facultatif) - Cet avion sera mis à la disposition de **l'Aéro-club** qui devra en assurer la gestion complète et sa maintenance en navigabilité. **L'Aéro-club** chiffrera le coût horaire de cet avion en fonction des différentes charges qu'il devra supporter.

Article 8 (article facultatif) - Les élèves du **(Établissement Scolaire)** bénéficieront d'un tarif préférentiel (moins 20% sur le tarif horaire) jusqu'à l'obtention de leur brevet de base (20 heures au maximum) avant l'âge de 21 ans.

Fait le à

Le Directeur de l'Établissement

Le Président de l'Aéro-club

**** ADHESION AU PROGRAMME
« Objectif BIA »**

Entre,

L'élève

Adresse : **CP** : **Ville** :

Ci après dénommé l'Elève

et **L'Aéro-club**

Adresse : **CP** : **Ville** :

Ci après dénommé l'Aéroclub

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Dans le cadre de la convention signée entre l'établissement scolaire dénommé et l'**Aéro-club** affilié à la F.F.A. (Fédération Française Aéronautique), ce dernier assurera l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols d'initiation pour les candidats au B.I.A. Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations.

Article 2 - **L'Aéro-club** nommera un « tuteur » chargé de suivre l'Elève pour préparer au mieux l'élève volontaire au Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A.).

Article 3 - **L'Aéro-club** accueillera l'Elève et ses accompagnants autant que possible pour favoriser son intégration dans la grande famille de l'Aviation.

Article 4 - L'Elève s'acquitte de frais de participation au programme FFA de 15 euros.

Article 5 - L'Elève devient membre du Programme « Objectif BIA » et sera suivi en tant que tel par la FFA pour l'attribution des avantages prévus à l'article 8

Article 6 - L'Elève bénéficie immédiatement d'un abonnement gratuit sur le premier semestre de l'année

Article 7 - L'Elève s'engage à informer l'**Aéro-club** de ses résultats au BIA dès publication. Sans quoi il ne pourra bénéficier du bonus licence + assurance + abonnement

Article 8 - La FFA s'engage à offrir :

- Une carte numérotée de membre du Programme et une Relation Privilégiée Aéroclub / FFA (rattachement symbolique à la «famille aéronautique»)
- Un Abonnement 6 mois à Info Pilote (Janvier à Juin 2012 : Avantage 33 €) pour le mettre dans le bain aéronautique (familiarisation facilitant la préparation au BIA)
- Un contact Aéroclub privilégié avec la détermination d'un Tuteur sur la durée du cursus (Aide ponctuelle, soutien théorique)
- L'Accès à des programmes partenaires FFA : exemple : Périodes de préparation Armée de l'Air, ...

Après l'obtention de l'examen BIA :

- Dès juillet 2012, en payant la licence 2013 et l'abonnement à Info Pilote 2013 (55 € + 11 € + 35 € = 101 €)*, la FFA lui offre la licence + l'assurance 2012 (de juillet 2012 à décembre 2012) et l'abonnement à Info Pilote pour 2012 (2^{ème} semestre 2012)
- L'Accès à des programmes partenaires FFA comme le programme « Cadet de l'Armée de l'Air » et les événements de l'Armée de Terre (ALAT) (voir documents joints)

Fait le à

L'Elève

Le Président de l'Aéro-club

*sous réserve de modification du tarif Licence et assurance 2013

L'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT)

L'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT) et la Fédération française aéronautique ont signé le 12 mai 2011 une convention de partenariat visant à présenter les métiers de la troisième dimension (notamment pilote) de l'Armée de Terre aux jeunes passionnés d'aéronautique participant à la formation du brevet d'initiation aéronautique.

Dans ce cadre, les formateurs pourront :

- solliciter la visite du représentant Terre du CIRFA le plus proche afin de présenter les carrières et les conditions de recrutement aux jeunes en formation dans les classes de BIA :

www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer/contactez-votre-cirfa

- organiser la visite d'une base ALAT en fonction des conditions locales.
(réaliser une prise de contact avant fin janvier 2012 :

dominique.marceau@intradef.gouv.fr



CIRFA TERRE

